



N° de résolution
ou annotation

No. 20200635

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Mardi le 9 juin 2020 à 19 heures 30, se tenait à la salle Anicet-Proulx de Saint-Narcisse-de-Rimouski, une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

Étaient présents à cette séance, la conseillère madame Nancy Gagné et les conseillers messieurs, Jacques Duchesne, Gaston Noël, Jacques Bélanger, Guillaume Soucy et Gervais Soucy, faisant quorum sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Robert Duchesne.

Le maire, monsieur Robert Duchesne, souhaite la bienvenue aux membres du conseil municipal. La présente séance est tenue à huis clos (*Sans public*) en raison du coronavirus COVID-19 afin respecter les directives de la santé publique du gouvernement du Québec.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté par le maire, monsieur Robert Duchesne et accepté à l'unanimité, tel que lu, sur proposition de monsieur Jacques Bélanger, appuyé par monsieur Guillaume Soucy.

CAMP DE JOUR ÉTÉ 2020

Recommandations de la technicienne en loisirs, confirmées par le directeur général

À la suite de certaines modifications apportées par la santé publique du gouvernement du Québec concernant le fonctionnement des camps de jour municipaux, la technicienne en loisirs et développement, madame Isabelle Lapointe, présente ses recommandations pour l'organisation des activités du camp de jour été 2020.

De plus, le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, confirme ces informations et présente un plan financier basé sur les nouvelles directives et exigences de la santé publique du gouvernement du Québec. Il ajoute que le gouvernement du Québec a annoncé de l'aide financière pour les coûts additionnels des camps de jour municipaux (*Lettre datée du 4 juin 2020*), mais que nous ne connaissons pas encore les modalités à savoir quelles dépenses seront admissibles.

Après quelques discussions et questionnements, les membres du conseil municipal reçoivent ces nouvelles informations positivement et sont d'avis qu'il pourra y avoir un camp de jour pour l'été 2020 à Saint-Narcisse-de-Rimouski.



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Plan de financement déposé par le directeur général

Il est proposé par monsieur Gaston Noël, appuyé par monsieur Jacques Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte le plan de financement pour le camp de jour 2020 tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, dont les grandes lignes sont les suivantes :

- L'estimation du coût total des besoins se chiffre au montant de 28 797 \$;
- La subvention maximale obtenue par la Corporation de développement de Saint-Narcisse-de-Rimouski est de 7 368,50 \$ pour les activités du camp de jour été 2020 ;
- Le solde à combler des dépenses est donc établi au montant de 21 428,50 \$;
- L'estimation du coût total additionnel occasionné par la pandémie est évaluée au montant de 13 284 \$. Il s'agit du montant potentiel à être réclamé du gouvernement du Québec ;
- Il reste donc un montant de 8 145,50 \$ à fournir pour le camp de jour été 2020, et cette somme provient d'un réaménagement budgétaire dont le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, fera les ajustements requis à cette fin, le cas échéant.

Il est de plus résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte le protocole d'entente pour l'utilisation de certains locaux de l'École Boijoli par la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski pour l'organisation d'une classe de camp de jour été 2020, et par conséquent autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, à signer, pour et au nom de la municipalité, ce dit protocole d'entente ainsi que tous documents accessoires nécessaires à cette fin.

Il est également résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte la proposition de service (Datée du 8 juin 2020) de Les Entreprises D.G. Dave Pigeon, conciergerie, pour les services de conciergerie des locaux de l'école Boijoli utilisés par la municipalité pour le camp de jour été 2020, incluant la désinfection selon un protocole établi, et par conséquent autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis pour l'exécution de ce dit contrat.



No. 20200637

N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Confirmation d'embauche des travailleurs (Coordonnatrice-monitrice/1 et moniteur/1 et monitrice/1) + modification de la résolution numéro 20200616

Il est proposé par monsieur Gervais Soucy, appuyé par madame Nancy Gagné et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski confirme l'embauche des travailleurs (*Coordonnatrice-monitrice/1 et moniteur/1 et monitrice/1*), le tout conformément aux dispositions des résolutions numéros 20200514 et 20200515, à l'exception de la période d'embauche qui pour la résolution numéro 20200514 devient du 15 juin 2020 au 7 août 2020 et pour la résolution numéro 20200515 devient du 22 juin 2020 au 7 août 2020.

Il est de plus résolu à l'unanimité que la résolution numéro 20200616 soit maintenue sauf pour les points suivants qui sont remplacés :

- Le nom des moniteurs qui sont remplacés par monsieur Léo Cimon et madame Cassandra Cloutier ;
- Et le camp de jour été 2020 se tiendra selon la formule habituelle en tenant compte des exigences de la pandémie du COVID-19.

Aides moniteurs (3)

Il est proposé par monsieur Jacques Duchesne, appuyé par madame Nancy Gagné et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski confirme l'embauche des aides-moniteurs suivants, et cela pour projet de «**Camp de jour - été 2020**», le tout pour la période du 22 juin 2020 au 7 août 2020 et selon les dispositions de la «*Grille de rémunération des employés municipaux - Année 2020 - Annexe "H"*» :

- Madame Auréa Maude Lechasseur ;
- Monsieur Nathan Normand ;
- Monsieur Léopold Garneau-Quintin.

Ceux-ci occuperont donc ces postes sous la supervision de madame Isabelle Lapointe, technicienne en loisirs et développement.

Il est de plus résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski adopte la «*Grille de rémunération des employés municipaux - Année 2020 - Annexe "H"*», le tout tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage.

No. 20200638



No. 20200639

N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Formation des moniteurs/monitrices et aides-moniteurs/monitrices

Il est proposé par monsieur Gervais Soucy, appuyé par madame Nancy Gagné et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte et autorise les formations suivantes pour le personnel requis pour le camp de jour été 2020 :

- Pour les moniteurs/monitrices (3 personnes), la formation «**Remue-méninges**» offerte par l'ACQ en collaboration avec l'URLS du Bas-Saint-Laurent au coût de 69,00 \$, sans taxe, par participant, plus une formation adaptée pour les directives et exigences de la santé publique du gouvernement du Québec concernant la pandémie du COVID-19, laquelle formation sera dispensée par la technicienne en loisirs et développement, madame Isabelle Lapointe ;
- Pour les aides-moniteurs/monitrices, une formation adaptée pour les directives et exigences de la santé publique du gouvernement du Québec concernant la pandémie du COVID-19, laquelle formation sera dispensée par la technicienne en loisirs et développement, madame Isabelle Lapointe.

Budget pour l'achat des fournitures et équipements de protection, ainsi que les désinfectants + annulation de la résolution numéro 20200617

No. 20200640

Il est proposé par monsieur Jacques Bélanger, appuyé par monsieur Gaston Noël et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise un budget maximal de 2 900 \$ pour permettre l'acquisition du matériel nécessaire pour l'organisation des activités qui seront présentées dans le cadre du camp de jour été 2020, soit pour les fournitures et équipements de protection, ainsi que pour les désinfectants, de même que pour le matériel requis pour l'animation des jeunes.

Par conséquent, il est de plus résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski annule la résolution numéro 20200617 devenue caduque et n'étant plus applicable.

Remplaçant en cas d'infection par le coronavirus COVID-19

No. 20200641

Il est proposé par monsieur Guillaume Soucy, appuyé par monsieur Jacques Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski délègue à son directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, si nécessaire seulement et si applicable, l'autorité d'engager pour et au nom de la municipalité, tout



N° de résolution
ou annotation
No. 20200642

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

remplaçant requis advenant un cas d'infection par le coronavirus COVID-19, le tout selon les mêmes conditions s'appliquant à la personne remplacée.

RÉPARATIONS NÉCESSAIRES SUR LE CAMION CHEVROLET 2020

Il est proposé par monsieur Jacques Duchesne, appuyé par monsieur Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte la nouvelle estimation des coûts relatifs aux réparations requises pour sur le camion Chevrolet 2007 pour le rendre sécuritaire, produit par l'inspecteur municipal, monsieur François Dubé, soit au montant de 669 \$, taxes nettes, pour les pièces et l'alignement, auxquelles s'ajoute environ une journée de travail par l'employé monsieur Jean-Philippe Pelletier.

QUESTIONS ET SUGGESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a aucune question de l'assemblée, puisque celle-ci est tenue à huis clos (*Sans public*).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Nancy Gagné, appuyé par monsieur Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité, de faire la levée de l'assemblée.

Et la séance est levée Sine Die vers 20 heures 06.


Robert Duchesne
Maire


Gilles Lepage
Secrétaire-trésorier